

# PHILOSOPHIE

La recherche éthique impliquant des enfants (ERIC) considère que l'éthique va bien au-delà du respect d'un ensemble de procédures ou d'un code de conduite prescrit, capable de veiller à ce que la recherche soit correcte ou sûre dans un contexte donné. Si ces codes jouent indubitablement un rôle important, l'approche d'ERIC reconnaît les multiples façons dont les connaissances, les croyances, les hypothèses, les valeurs, les attitudes et l'expérience des chercheurs peuvent interagir avec une prise de décision éthique. À ce titre, ERIC impose une réflexion critique, un dialogue interculturel, intersectoriel et interdisciplinaire, une résolution des problèmes liée au contexte ainsi qu'une collaboration, une formation et un engagement international. Afin de préserver et de promouvoir les droits, la dignité et le bien-être des enfants dans et par la recherche, ERIC invite les chercheurs et la communauté de recherche à l'ouverture, l'introspection et la collaboration dans la prise de décision éthique ainsi qu'à la parfaite compatibilité avec les dimensions relationnelles de l'éthique de la recherche. Les principes éthiques de base qui sous-tendent l'approche d'ERIC sont le respect, l'équité et la justice.

Les questions et principes éthiques ne peut être dissociés des attitudes, valeurs, croyances et hypothèses des chercheurs concernant les enfants et l'enfance.

Le respect de la dignité, du bien-être et des droits de tous les enfants, quel que soit le contexte, est au cœur de la philosophie qui sous-tend le projet de recherche éthique impliquant des enfants. Ce respect fait partie intégrante des décisions et des actions qui concernent la nature et les modalités de l'engagement des enfants dans la recherche, indépendamment du secteur, du lieu ou de l'orientation méthodologique des chercheurs.

ERIC offre l'opportunité d'engager un dialogue international sur les matières et questions les plus difficiles qui font de notre travail une recherche au sein d'une communauté extrêmement diverse qui, soit implique directement les enfants, soit exerce un impact potentiel sur leur vie et leur bien-être. L'approche d'ERIC part du principe que les questions et les principes éthiques ne peut être dissociés des attitudes, des valeurs, des croyances et des hypothèses des chercheurs concernant les enfants et l'enfance, car elles influencent incontestablement notre manière de prendre des décisions et elle le sous-tendent les questions fondamentales du pouvoir et de la représentation.

Les droits de l'enfant tel qu'ils sont établis par la CIDE sous-tendent l'approche adoptée par ERIC. Les chercheurs sont censés en avoir été informés et avoir été invités par leurs responsables à respecter les droits, le bien-être et la dignité humaine de chaque enfant. La CIDE est, par conséquent, le fondement sur lequel repose le projet ERIC<sup>vii</sup>. Elle est le premier et le plus complet des instruments internationaux à instaurer un ensemble complet de droits pour les enfants et elle constitue véritablement « une articulation juridique d'une perspective philosophique plus large » (Lundy et McEvoy, 2012, p. 77). Tout en gardant à l'esprit que la convention est un ensemble d'obligations pour les États (et leurs acteurs) et non pour les individus et que, par conséquent, elle n'impose pas automatiquement des obligations aux chercheurs, elle instaure un cadre utile et essentiel étroitement lié à et instructif pour la recherche éthique impliquant des enfants (Lundy et McEvoy, 2012b).

La CIDE est le point de départ fondamental du projet ERIC.

La CIDE confère visibilité et légitimité à la **capacité d'agir** et à la participation des enfants, tout en attirant également l'attention sur leurs droits à la **protection** et à la **survie et au développement**, reconnaissant ainsi que les enfants sont à la fois capables et habilités à participer à des activités telles que la recherche. Même s'ils ne se réfèrent pas spécifiquement à la recherche, lus à la lumière des commentaires du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, ses articles sont suffisamment modulables pour aborder la plupart des aspects de la vie des enfants, y compris leur participation à la recherche (Lundy et McEvoy, 2012a). La ratification quasi universelle de la CIDE offre un potentiel considérable pour inspirer et prolonger l'engagement commun à élaborer et conduire des recherches éthiquement saines.

Ennew et Plateau (2005) énoncent le « droit des enfants à faire l'objet d'une recherche appropriée » en le fondant sur la combinaison de quatre articles de la CIDE<sup>viii</sup>, fusionnant de ce fait le droit des enfants à la protection et leur droit de participation.

Ils font valoir que le « droit des enfants à faire l'objet d'une recherche appropriée », au même titre que les principes fondamentaux de dignité et de respect prôné par les droits de l'homme, soutiennent la participation des enfants à la recherche et font du développement d'une stratégie éthique une partie intégrante de toute méthode de recherche.

La recherche éthique exige que la multiplicité des contextes qui façonnent la vie et l'expérience des enfants, qui documentent et influencent la recherche impliquant des enfants tant implicitement qu'explicitement, soit reconnue et fasse l'objet d'une réflexion. Ces contextes sont constitués par les milieux culturels, sociaux, politiques et économiques au sens le plus large, ainsi que par le canevas des relations qui se tisse autour de la recherche (y compris, mais sans s'y limiter, les chercheurs, les enfants et les jeunes, les **parents**, les tuteurs, les gardiens, les adultes responsables/**protecteurs**, les institutions et organismes de financement). La recherche éthique impliquant des enfants revêt une importance critique dans tous les contextes, tant dans les **cultures collectives**, où l'identité et la voix des enfants sont étroitement ancrées au sein de la famille, des contextes tribaux et/ou communautaires et les **cultures individualistes** qui mettent en exergue l'individu et l'indépendance.

ERIC propose une démarche introspective de note d'orientation du processus décisionnel de la recherche et s'accorde spécifiquement avec les dimensions **relationnelles** de l'éthique de la recherche – en d'autres termes, avec les relations entre les personnes qui interagissent au cours du processus de recherche et font partie intégrante du code de bonne conduite.

### Contexte international de la recherche impliquant des enfants

Au niveau international, l'attention pour l'implication des enfants dans la recherche en tout genre s'est fortement accrue, même si, à ce jour, l'éthique de ces recherches a été en grande partie desservie par des préoccupations relatives à leur conduite et principalement guidée par des exercices axés sur la conformité. Plusieurs organisations et chercheurs internationaux ont joué un rôle crucial dans le développement d'un note d'orientation éthique pour la recherche impliquant des enfants<sup>ix</sup>. Par conséquent, il existe un certain nombre de lignes directrices nationales et internationales axées sur la recherche dans certains secteurs, régions ou orientations méthodologiques. Ces lignes directrices ont apporté une contribution précieuse à la pratique de la recherche éthique et constitue une base solide pour poursuivre son développement.

La recherche impliquant des enfants est essentielle pour comprendre la vie des enfants. Elle veille à ce que leurs expériences et perspectives soient correctement documentées par l'étude, en fournissant des informations exactes et culturellement spécifiques, débouchant sur l'amélioration de la valeur et de la validité des conclusions. Les informations systématiques obtenues auprès des enfants contribuent à renforcer les lois, les politiques et les pratiques qui défendent leur dignité humaine, leurs droits et leur bien-être. L'implication des enfants dans la recherche est essentielle pour garantir leur droit à participer au débat sur les matières qui les concernent, comme l'a reconnu la CIDE. La reconnaissance de l'importance méthodologique de l'implication des enfants dans la recherche, de l'impact potentiel que les conclusions de la recherche peuvent avoir sur leur vie ainsi que de l'importance de respecter les droits des enfants tant à la protection qu'à la participation corrobore le besoin de disposer d'orientations et de principes éthiques reconnus à l'échelon international, susceptibles de s'appliquer à de multiples contextes.

La recherche éthique de haute qualité exige qu'une attention particulière soit accordée aux principes et aux pratiques s'inscrivant dans le plus grand respect et les plus hauts égards pour les enfants, quel que soit le contexte de recherche. La mise en œuvre d'un note d'orientation éthique spécifiquement

Les relations constituent le fondement de la recherche éthique.

L'implication des enfants dans la recherche est vitale pour garantir leur droit à participer au débat sur des matières qui les affectent et pour améliorer la valeur et la validité des résultats.

en faveur des enfants met en évidence la reconnaissance accrue que, si les principes éthiques sur lesquels repose la recherche sont cohérents, les questions abordées et les nuances apportées sont conceptualisées et vécues différemment par les enfants et les adultes et débouchent sur des implications et des résultats divergents.

### **Protection et participation : une approche introspective de la recherche**

Aujourd'hui, la recherche impliquant des enfants n'est plus, comme par le passé, constituée d'un riche mélange de diverses idéologies, méthodologies et pratiques, au sein desquelles les approches éthiques se résumaient aux conceptions propres des chercheurs, liées à de plus larges considérations théoriques, sociopolitiques et culturelles. Au fur et à mesure du temps, ce type de recherche, jadis menée dans un environnement pratiquement totalement dépourvu de réglementation, s'est muée en une démarche caractérisée par des défis complexes, pluridimensionnels et dynamiques, reflétant la multiplicité des environnements et des expériences des enfants. La mesure dans laquelle la recherche impliquant des enfants est réglementée varie selon contextes internationaux. Toutefois, la sensibilisation à l'implication des enfants ne cesse de s'accroître dans les différentes perspectives composant la pratique de la recherche.

Les considérations éthiques ont considérablement évolué : au lieu de se focaliser presque exclusivement sur des discours protectionnistes présentant les enfants comme vulnérables et tributaires de la **protection** des adultes, y compris des chercheurs, la reconnaissance de l'intervention et de la compétence des enfants est aujourd'hui soulignée, tandis que leur **droit de participation** est mis en exergue. Ces deux dimensions sont d'une importance capitale pour le bien-être des enfants même si, parfois, elles peuvent paraître contradictoires ou conflictuelles.

Sans perdre de vue les tensions entre les points de vue protectionniste et participatif, le projet ERIC se concentre sur le soutien des pratiques de recherche rigoureuses tout en relevant les défis éthiques découlant de ces tensions. Bien loin de souligner leurs facettes conflictuelles, la protection et la participation des enfants sont envisagées de telle manière que la compétence, la dépendance et la vulnérabilité des enfants ne conduisent pas invariablement à leur inclusion ou leur exclusion de la recherche mais dessinent plutôt la manière dont ils peuvent y participer. Une telle approche ne peut être mieux supportée que par des processus de recherche éthiques introspectifs. L'accent est mis sur les multiples relations qui naissent tout au long du processus de recherche, en particulier lorsque des questions éthiques sont soulevées, dont celles qui concernent la protection et la participation. Par conséquent, l'attention est attirée sur le rôle essentiel que jouent le dialogue, la collaboration et plus spécifiquement la pratique introspective pour gérer l'incertitude découlant fréquemment de la prise de décision éthique.

En outre, le Recueil d'ERIC est le résultat de recherches et de consultations approfondies avec la communauté internationale de la recherche. Parmi les recommandations de ces dernières, on relève la nécessité d'énoncer clairement des principes éthiques reconnus à l'échelon international qui puissent être inclus dans les pratiques quotidiennes de recherche des gouvernements et des organisations dans tous les contextes culturels.

Différents principes éthiques fondamentaux, tels que le **respect**, le **bénéfice** et la **justice** sont globalement approuvés et acceptés dans la recherche impliquant des enfants et renforcent l'attention sur des questions éthiques spécifiques, telles que les **avantages et les inconvénients**, le **consentement éclairé**, le **respect de la vie privée**, la **confidentialité** et le **paiement**. Toutefois, jusqu'ici, il n'y avait que peu d'intérêt pour le type d'engagement introspectif demandé par les chercheurs lors de l'application de ces principes à des projets particuliers qui impliquent des enfants

La compétence, la dépendance et la vulnérabilité des enfants ne devraient pas déterminer leur inclusion ou leur exclusion de la recherche. Elles devraient modeler leur manière de participer.

particuliers, utilisent des méthodologies particulières, se déroulent dans des contextes particuliers et sont motivés par des intentions particulières.

## PRINCIPES ÉTHIQUES FONDAMENTAUX SUR LESQUELS SE BASE ERIC

Le projet ERIC repose sur trois principes éthiques fondamentaux vraisemblablement familiers aux chercheurs qui mènent des recherches impliquant les enfants. Ces principes exigent des chercheurs qu'ils se préoccupent tant de la dimension relationnelle que procédurale de la recherche :

- Respect
- Secours
- Justice

Chacun de ces principes mérite une réflexion, un débat et une discussion critique. ERIC invite les chercheurs et la communauté de recherche à prendre un engagement plus introspectif quant au sens et à l'application de ces principes, tant du point de vue du chercheur que de celui de l'enfant, dans différents contextes.

En mettant l'accent sur les trois principes ci-dessus, nous reconnaissons également que les lignes directrices éthiques existantes englobent, en général, ces principes ou d'autres principes connexes. Le socle éthique commun proposé ici se contente de considérer ces principes comme un point de départ, tout en restant ouvert à la possibilité d'en ajouter et/ou de fusionner avec d'autres sur la base du dialogue partagé tellement essentiel à leur interprétation et à leur application.

### Respect

En ce qui nous concerne dans le cadre d'ERIC, le respect signifie plus de tolérance. Il implique de valoriser les enfants et le contexte dans lequel ils vivent et de reconnaître leur dignité. Obtenir leur consentement éclairé pour les faire participer à la recherche constitue un moyen important de démontrer ce respect de la dignité de l'enfant.

En matière de recherche, le respect semble être un principe unanimement accepté mais rarement formulé explicitement quand il s'agit de mener une recherche impliquant des enfants. En ce qui concerne ERIC, respecter un enfant participant à la recherche implique que l'on sait :

- qui est l'enfant ;
- le contexte culturel dans lequel il vit ;
- la manière dont la culture façonne son expérience, ses capacités et ses perspectives.

Cette démarche comprend les expériences subjectives et relationnelles des enfants au sein de leurs communautés, y compris de la famille, leurs pairs et les structures sociales. La recherche respectueuse est menée au sein de la vie des enfants et se fonde sur la présomption que les expériences et les perspectives des enfants seront et devraient être prises en compte. Cet examen prévoit que les chercheurs sont conscients des rapports de pouvoir entre les chercheurs et les enfants, entre les enfants et leur communauté et entre les enfants entre eux.

Ces relations inégales nécessitent une négociation avec les enfants concernés de même qu'avec leurs gardiens potentiels ou les autres adultes participant au processus de recherche. Cette négociation se déroule dans le contexte culturel dans lequel la recherche est menée et nécessite une réflexion sur le positionnement des enfants dans l'écosystème local, en particulier si le

**Le respect est  
étroitement lié avec les  
droits des enfants et  
implique de les valoriser  
de même que leurs  
contextes de vie et de  
reconnaître leur dignité.**

Le respect s'étend à tous les enfants concernés par la recherche et pas seulement à ceux qui sont directement impliqués dans le processus.

chercheur apporte un point de vue d'observateur extérieur au sein de ce dernier. La recherche respectueuse comprend et prend en compte la priorité accordée par la communauté aux droits collectifs et individuels lors des discussions du processus de recherche.

Le respect s'étend également aux recherches ayant un impact sur les enfants, même s'ils ne sont pas directement impliqués au processus de recherche en tant que **participants**. Il oblige les chercheurs à porter une attention particulière aux implications éthiques que le fait de mener cette recherche peut entraîner pour les enfants et, notamment, à préserver l'équilibre entre l'intérêt supérieur des enfants individuels participant directement à la recherche, par opposition aux enfants en tant que groupe social sur lequel la recherche peut avoir un impact.

Les droits énoncés dans la CIDE offrent un potentiel considérable pour contribuer à se focaliser sur la bonne manière d'intégrer le respect dans toute recherche impliquant des enfants, tant en ce qui concerne leur protection que leur participation. Les droits de protection imposent aux chercheurs d'assurer la sécurité et la garde des enfants. Les droits de participation des enfants deviennent actifs dès que les chercheurs remarquent et valorisent les enfants et leur contribution potentielle à la recherche et veillent à ce que les enfants soient informés quant à leur choix de participer ou non à la recherche.

### Bénéfice

Le principe éthique du bénéfice se compose de deux éléments : **bienfaisance** et **non-malfaisance**.

Le principe de non-malfaisance ou de ne pas nuire oblige les chercheurs à prévenir les dommages et blessures susceptibles d'être infligés aux enfants en raison tant d'action que d'inaction.

**Non-malfaisance** Le principe de non-malfaisance, ou de ne nuire à personne, oblige les chercheurs à prévenir les dommages et blessures dont pourraient être victimes des enfants, tant par l'action que par l'inaction. Il rappelle aux chercheurs que la recherche susceptible de nuire aux enfants est contraire à l'éthique et ne devrait pas être menée. Si le fait d'impliquer des enfants et des jeunes dans la recherche offre de nombreuses possibilités d'en améliorer la démarche, la pratique et la politique (Greene et Hill, 2005 ; Hinton, Tisdall, Gallagher et Elsley, 2008), il incombe aux chercheurs la responsabilité évidente de veiller à ce qu'ils ne subissent aucun préjudice du fait de leur inclusion. À cette fin, la recherche doit être, tant sur le plan méthodologique qu'éthique, solide, rigoureuse, pertinente et susceptibles d'exercer un impact.

En outre, il y a lieu d'éviter tout préjudice lié à des pratiques d'exclusion de la recherche. Les chercheurs doivent surveiller les impacts négatifs potentiels de la recherche sur la vie des enfants, leur sentiment d'identité et d'appartenance. Cette responsabilité porte également sur les conséquences ultérieures de la recherche, après le départ du chercheur, de même que pendant le recrutement et au cours de la collecte de données, du recueil d'informations, de l'interprétation et de l'analyse des données recueillies. Les chercheurs ont le devoir de veiller à ce que la protection des enfants fasse partie intégrante de la planification, de la mise en œuvre et de la diffusion de toute recherche (H. Fossheim, personal communication, 14 décembre 2011).

Toute recherche susceptible de porter préjudice à des enfants ne sera pas menée.

Le principe de non-malfaisance a une résonance particulière dans la recherche impliquant des enfants en raison des disparités dans les rapports de force entre adultes et enfants et il relève de la responsabilité des chercheurs de s'assurer que les droits des enfants à la protection, telle qu'énoncés dans la CIDE, sont bien respectés. D'autres nuances apparaissent lorsqu'il s'agit de veiller à l'absence de tout préjudice à cause de la tension apparaissant entre les droits de protection des enfants et leur droit de participation. Si la CIDE n'instaure aucun droit des enfants de participer à la recherche, les articles qu'elle contient sont suffisamment flexibles pour s'appliquer à la recherche et les droits de participation éludés par la CIDE sous-tendent les obligations des chercheurs de prendre en compte, de respecter et de protéger l'implication des enfants. Le fait d'engager un dialogue avec des enfants tout en reconnaissant leur statut de citoyen exerçant des droits et

l'autorité sur leur propre vie et de participant potentiel à la recherche offrent des opportunités d'éliminer cette tension et de respecter la capacité des enfants de participer de manière significative à la recherche.

**Bienfaisance** Le principe de bienfaisance fait référence aux actions qui favorisent le bien-être des enfants. Il évoque l'obligation du chercheur de, dans le cadre de la recherche, améliorer le statut, les droits et/ou le bien-être des enfants. Le terme bienfaisance implique plus que des actes de bonté et de charité et augure que dans le processus de recherche, ces résultats déboucheront sur des avantages positifs. En d'autres termes, le fait d'obtenir des informations auprès des enfants devrait permettre à ces enfants, à leurs familles et/à leurs communautés locales de recevoir quelque chose en échange de ces informations (H. Fossheim, communication personnelle, 14 décembre 2011). Des avantages doivent également être reconnus aux enfants (qui n'ont pas participé à la recherche) en tant que groupe social par la simple mise en œuvre de politiques ou pratiques fondées sur des faits. Ces avantages peuvent revêtir différentes formes allant de pratiques de recherche bienveillantes, attentives et responsables pour que les enfants se sentent entendus et que leur expérience soit validée et respectée, jusqu'à la fourniture aux enfants et aux communautés d'avantages tangibles comme des paiements ou la mise à disposition de ressources, de politiques ou de programmes appropriés. Ces prestations peuvent prendre une variété de formes, d'entreprendre des recherches de façon bienveillante, attentif et responsable afin que les enfants se sentent qu'ils sont entendus, et que leur expérience est validée et respectée, par le biais d'enfants fournissant et communautés avec des avantages tangibles, tels que le paiement ou des ressources, des politiques ou des programmes. Le principe de bienfaisance oblige les chercheurs à identifier clairement les avantages susceptibles de découler de la recherche impliquant des enfants et de réexaminer la procédure si ceux-ci ne peuvent pas être définis.

## Justice

Le principe de justice est fondamental pour un certain nombre de dimensions de la recherche impliquant des enfants. Le principe de justice doit être présent dans la relation entre le chercheur et l'enfant et dans tout dialogue ou toute conversation entre eux. Le principe de justice oblige les chercheurs à se pencher sur les différences de force inhérente à toute relation de recherche entre un adulte et un enfant. L'écoute respectueuse des opinions des enfants, leur prise en considération et la réponse à ce qu'ils ont à dire tend à faciliter l'obtention de résultats corrects de la recherche et est conforme à l'article 12 de la CIDE<sup>x</sup>.

Le principe de justice oblige les chercheurs à trouver un équilibre entre les avantages apparents de la recherche et les obligations imposées aux participants (rapport Belmont, 1979). Les enfants doivent toujours être traités équitablement et les avantages de la recherche doivent également être répartis équitablement. Le concept de justice doit également servir de base aux décisions prises par les chercheurs quant à savoir quels enfants seront inclus et quels enfants seront exclus de la recherche, en veillant toujours à ce que la sélection soit cohérente avec un objectif de recherche et un choix méthodologique clairs et sans aucune intention discriminatoire.

Toutes ces questions sont aussi pertinentes pour la relation entre le projet de recherche et le plus vaste monde politique et social que pour la relation entre chaque enfant et le chercheur.

La justice concerne également la (re)distribution des obligations et des avantages de la recherche, y compris l'examen de la répartition des ressources matérielles et sociales pour soutenir l'implication éthique et respectueuse de l'enfant (Fraser, 2008). La justice exige que les enfants participent aux débats publics et aux processus de prise de décision non seulement en tant qu'objets et sujets de la recherche mais également, dans la mesure du possible, en tant que conseillers et consultants pour la recherche et les politiques qu'elle inspire.

La bienfaisance se rapporte à l'obligation d'améliorer le statut, les droits ou le bien-être des enfants.

Si les chercheurs sont incapables d'identifier les réels avantages susceptibles de découler de la recherche impliquant des enfants, ils doivent réexaminer la procédure.

La justice assure que les enfants sont traités de façon juste et équitable. Ce principe englobe la gestion des déséquilibres et les problèmes de distribution des avantages et des obligations ainsi que la question de l'inclusion ou de l'exclusion.

**Traiter les enfants  
équitablement exige  
de veiller à ce que  
des institutions, des  
politiques et des  
pratiques injustes ne  
puissent être soutenues  
par la recherche et  
de s'assurer que les  
enfants soient traités  
équitablement dans les  
rencontres face à face.**

La recherche ne peut jamais être injuste. Dans la recherche impliquant des enfants, ce précepte ne peut entraîner ni un fardeau excessif de recherche ni le refus de leur accorder les avantages de la recherche. La justice impose, par conséquent, que les chercheurs analysent si et comment la recherche domine potentiellement les enfants et leur impose des contraintes quant à leur autodétermination et comment l'oppression rend les perspectives particulières des enfants invisibles ou leur donne l'allure stéréotypée de l'enfance (Dahlberg et Moss, 2005).

La question de savoir si une personne est traitée équitablement ou injustement n'est pas seulement pertinente dans les rencontres face à face. Tout projet de recherche peut, par exemple, contribuer indirectement à agréer des institutions injustes, ainsi qu'à entériner des choix et des pratiques politiques injustes, qu'il y ait ou non un contact direct entre l'enfant et le chercheur.

Enfin, la justice est aussi pertinente pour les relations entre les enfants impliqués dans la recherche que pour la relation chercheur-enfant. Les rapports de force affectent également les relations entre les enfants et il est important de veiller à ce que seuls les points de vue et les intérêts d'un seul enfant prééminent ou d'un petit groupe d'enfants, qu'ils soient participants ou enfant-chercheurs, ne soient pas représentés dans le processus et la diffusion de la recherche.

En résumé, l'approche d'ERIC :

- Voit les enfants et les jeunes comme des personnes en tant que telles, digne et capable de reconnaissance, de respect et de faire entendre leur voix dans la recherche.
- Reconnaît le droit des enfants et des jeunes de s'exprimer et d'être entendus, comme l'énonce la CIDE, notamment dans le cadre d'une recherche bien planifiée et éthique.
- Considère que l'implication d'enfants dans n'importe quel type de recherche s'effectue en partenariat avec des adultes bienveillants, qualifiés qui doivent apporter un soutien et un note d'orientation appropriés, afin de les aider à formuler leurs opinions et à participer d'une manière sûre et significative.
- Souligne l'importance de la recherche axée sur la compréhension et l'amélioration des conditions de vie des enfants, y compris dans le cadre de la famille, de l'école et de la communauté.
- Porte un regard critique sur les principes éthiques bien attestés du respect, du bénéfice et de la justice à la lumière de ce qui précède et souhaite promouvoir l'importance du dialogue et d'une approche plus introspective en traitant des questions éthiques complexes susceptibles d'émerger au cours de la recherche impliquant des enfants.

<sup>vii</sup> En vertu de leur statut d'être humain, les enfants bénéficient des droits énoncés dans un certain nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (par exemple, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Toutefois, le présent document se fonde sur la CIDE, document international, universellement reconnu, relatif aux droits de l'homme et se rapportant spécifiquement aux enfants.

<sup>viii</sup> Les quatre articles proposés conjointement par Ennew et Plateau (2004) sont : l'article 12.1 – principe de démocratie, l'article 13 – liberté d'expression, l'article 36 – protection contre l'exploitation et l'article 3.3 – compétence des organismes responsables de la santé et de la protection des enfants.

<sup>ix</sup> Voir examen des autres directives éthiques dans la partie ressources.

<sup>x</sup> Article 12 : Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.



© UNICEF/NYHQ2006-1500/Pirozzi

De jeunes leaders se tiennent en cercle, main dans la main, pour symboliser le slogan « Nous pouvons le faire ensemble », dans un centre éducatif géré par Precious Jewels Ministry, une ONG locale qui prend en charge les enfants touchés par le sida à Manille, capitale des Philippines.